

1 December 2007

ENGLISH/FRENCH ONLY

UNITED NATIONS FRAMEWORK CONVENTION ON CLIMATE CHANGE

**CONFERENCE OF THE PARTIES SERVING AS THE
MEETING OF THE PARTIES TO THE KYOTO PROTOCOL**

Third session

Bali, 3–14 December 2007

Item 20 (a) of the provisional agenda

Other matters

Report of the President of the Conference of the Parties serving as the meeting of the Parties to the Kyoto Protocol at its second session on the workshop on the proposal by the Russian Federation

Views on the proposal by the Russian Federation for the development of appropriate procedures to enable Parties to the Kyoto Protocol to adopt voluntary commitments

Submissions from Parties and a non-Party State

Addendum

1. In addition to the eight submissions contained in document FCCC/KP/CMP/2007/MISC.2 and the submission contained in document FCCC/KP/CMP/2007/MISC.2/Add.1, one further submission was received on 27 November 2007.
2. In accordance with the procedure for miscellaneous documents, this submission is attached and reproduced* in the language in which it was received and without formal editing.

* This submission has been electronically imported in order to make it available on electronic systems, including the World Wide Web. The secretariat has made every effort to ensure the correct reproduction of the text as submitted.

FCCC/KP/CMP/2007/MISC.2/Add.2

GE.07-64568

CANADA

**PROPOSAL OF THE RUSSIAN FEDERATION TO DEVELOP APPROPRIATE PROCEDURES
FOR THE APPROVAL OF VOLUNTARY COMMITMENTS**

Submission by Canada

The second session of the Conference of the Parties serving as the Meeting of the Parties to the Kyoto Protocol (CMP2) requested its President to convene a workshop during the May 2007 sessional period to clarify and explore the scope and implications of the Russian Proposal, and to prepare a report on the main points raised at the workshop. The CMP further invited Parties to submit their views on this matter, and Canada is pleased to provide this submission as a response to that invitation. CMP3 will consider the report of the President on the workshop and decide on appropriate action in response.

The in-session workshop convened at SB26 clearly indicated the importance of the consideration of the issues raised by the Russian Federation. Canada views the Russian Proposal to be an important component of future-related discussions under the UNFCCC and the Kyoto Protocol. A number of issues outlined in the Russian proposal will be instrumental to the implementation and operation of the Protocol as well as to the development and design of a future framework to address climate change at the end of the first Kyoto commitment period.

Canada is of the view that a new long-term agreement on climate change should be based on a number of key principles, including inclusiveness. We support a framework with emission reduction obligations for all major emitting economies, that is flexible – allowing all countries to choose the tools and policies that suit their unique circumstances. We believe that a new international framework must be able to accommodate a variety of commitments as well as multi-stage efforts by countries and sectors.

The countries included in the consideration of new commitments under the Kyoto Protocol account for less than 30% of global greenhouse gas emissions. It is therefore clear that real action by all major emitting economies will be needed to address climate change. Opportunity must be provided within the UNFCCC for all major economies to discuss their contributions. Additionally, any Party who wishes voluntarily to take on commitments under the Protocol should be able to do so.

Canada therefore welcomes the proposal of the Russian Federation related to voluntary commitments, as its key aim is facilitating broader participation in our collective global effort to address climate change. The issues raised in the proposal fall into two categories – one relating to the Kyoto Protocol and one relating to the Convention.

First, under the Kyoto Protocol, there is the matter of streamlining and simplifying the procedures for acceding to Annex I of the Convention or to assuming legally binding emission reduction targets under Annex B of the Protocol for those that wish to do so. Parties such as Kazakhstan and Belarus have underscored that there is an abiding interest in just such an undertaking.

In Canada's view, the procedures for taking on commitments under the Protocol are unwieldy and should be simplified to facilitate the participation of other countries.

Under the existing legal framework of the Kyoto Protocol, newly negotiated commitments are not in effect until three-fourths of Kyoto Parties ratify the amendment in their Parliament, and then it is binding only on those countries that have ratified it. The process could be exceedingly lengthy and cumbersome and risks never coming to fruition.

Canada believes that the consideration of voluntary commitments should be given formal treatment. The legal procedures should be discussed in a venue that would allow the existing procedures to be appropriately simplified, perhaps most appropriately in the Subsidiary Body for Implementation, under the CMP. The CMP could also agree to discuss these issues in the next review of the Protocol, as it is clearly a shortcoming of the treaty that needs both review and remedy. Canada is open to proposals that that would serve to simplify the accession to Annex B for any Party that wishes to do so.

Second, the “Convention” component of the proposal addresses several elements worthy of discussion within the broader context of global action to address climate change under the Convention, including commitments to undertake enhanced mitigation actions on a voluntary basis by developing countries that are measurable, verifiable and reportable under the UNFCCC

Canada supports formal consideration of the elements raised by the Convention component of the Russian Proposal as they are of central importance to the development of a future approach to address climate change. Different types of non-binding target structures and approaches, including voluntary or no-lose targets, sectoral or policy approaches could all play an important role and there are currently no means to formally address them within the UN process.

It will be important for Parties to discuss these issues in a venue that is conducive to appropriate action by all Parties towards the objective of the Convention. The Dialogue on Long-term Cooperative Action under the Convention has provided a useful venue to discuss some of these issues, but what is needed now is a formal process to integrate these discussions into negotiations under the UNFCCC.

In Bali, Parties should agree to a road map or work program that incorporates the various elements necessary to the development of a new global framework, including the work of the Ad Hoc Working Group. If an appropriate process is launched at COP13, the broader issues raised by this component of the proposal by the Russian Federation could be discussed within the agreed process. However, should such agreement not prove possible, Canada believes that an agenda item will need to be created to discuss the issues raised by the Convention component of the proposal.

The dual nature of the Russian Proposal facilitates the consideration and adoption of various types of binding and non-binding commitment structures appropriate to a Party’s national circumstances. It is important to remain focused on the goal of long-term greenhouse gas emission reductions by all major-emitting Parties in order to be successful in avoiding dangerous interference with the global climate system. Adherence to this shared ultimate objective should remain a guiding principle.

Canada looks forward to working with other Parties in Bali to create a process for the development of a new global framework to address climate change and to further discussions and progress on the issues raised by the Convention and Kyoto components of the Russian Federation’s proposal.

Ottawa, Canada
November, 2007

PROPOSITION DE LA FÉDÉRATION DE RUSSIE VISANT À ÉLABORER DES PROCÉDURES APPROPRIÉES POUR L'APPROBATION DES ENGAGEMENTS VOLONTAIRES

Soumission du Canada

La deuxième séance de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CdP/RdP2) a demandé à son président de convoquer un atelier pendant la période de session de mai 2007 afin de préciser et d'étudier à fond la portée et l'incidence de la proposition russe et de rédiger un rapport sur les questions principales soulevées pendant l'atelier. La CdP/RdP a également invité les Parties à présenter leurs points de vue sur le sujet, et le Canada se fait un plaisir de fournir cette présentation en réponse à cette invitation. La CdP/RdP3 tiendra compte du rapport du président sur l'atelier et prendra une décision sur les mesures appropriées à prendre par la suite.

L'atelier convoqué pendant la session SB 26 précise clairement l'importance de tenir compte des questions soulevées par la Fédération de Russie. Le Canada considère la proposition russe comme un élément important des discussions sur l'avenir issues de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto. De nombreuses questions dont il est fait mention dans la proposition russe contribueront à la mise en œuvre et à l'exécution du Protocole, ainsi qu'à l'élaboration et à la conception d'un futur cadre visant à s'attaquer aux changements climatiques à la fin de la première période d'engagement du Protocole de Kyoto.

Le Canada est d'avis qu'une nouvelle entente à long terme sur les changements climatiques devrait être fondée sur de nombreux principes clés, y compris l'inclusivité. Nous appuyons un cadre comportant des exigences quant à la réduction des émissions pour toutes les économies émettrices majeures qui est flexible, c.-à-d. qu'il permet à tous les pays de choisir les outils et les politiques qui conviennent à leurs situations uniques. Nous croyons qu'un nouveau cadre international doit pouvoir tenir compte de divers engagements, ainsi que des efforts à étapes multiples des pays et des secteurs.

Les pays compris dans la considération de nouveaux engagements en vertu du Protocole de Kyoto sont responsables de moins de 30 p. 100 des émissions mondiales de gaz à effet de serre (GES). Il est donc clair que les économies émettrices majeures devront prendre de véritables mesures pour s'attaquer aux changements climatiques. La CCNUCC doit fournir une occasion à toutes les économies majeures de discuter de leurs contributions. En outre, toute Partie qui désire volontairement prendre des engagements dans le cadre du Protocole devrait pouvoir le faire.

Le Canada accueille donc favorablement la proposition de la Fédération de Russie, laquelle est liée aux engagements volontaires, car elle vise principalement à faciliter une plus grande participation à notre effort mondial collectif de nous attaquer aux changements climatiques. Les questions soulevées dans la proposition se rangent dans deux catégories, dont l'une est liée au Protocole de Kyoto et l'autre à la Convention.

Premièrement, en vertu du Protocole de Kyoto, il y a la question de la rationalisation et de la simplification des procédures qui permettent l'accès à l'annexe I de la Convention ou de l'adoption de cibles juridiquement contraignantes de réduction des émissions en application de l'annexe B du Protocole pour ceux qui veulent le faire. Les Parties, telles que le Kazakhstan et le Bélarus, ont souligné l'intérêt durable dans un tel engagement.

Selon le Canada, les procédures à suivre pour prendre un engagement en vertu du Protocole sont trop compliquées et devraient être simplifiées afin de faciliter la participation des autres pays. En vertu du

cadre légal actuel du Protocole de Kyoto, les nouveaux engagements négociés n'entrent pas en vigueur avant que les trois quarts des Parties au Protocole de Kyoto ne ratifient la modification dans leur parlement et, par conséquent, celle-ci est seulement contraignante pour les pays qui l'ont ratifiée. Le processus pourrait être extrêmement long et encombrant et les risques pourraient ne jamais se concrétiser.

Le Canada croit que la considération des engagements volontaires devrait être traitée officiellement. Les procédures juridiques devraient faire l'objet de discussion au cours d'une réunion qui permettrait aux procédures actuelles d'être simplifiées de façon appropriée, ce qui veut peut-être dire par l'Organe subsidiaire de mise en œuvre, en vertu de la CdP/RdP. La CdP/RdP pourrait également convenir de traiter de ces questions au cours du prochain examen du Protocole, car cela représente clairement une lacune du traité qui doit être examinée et comblée. Le Canada est ouvert aux propositions qui serviraient à simplifier l'adhésion à l'annexe B pour toute Partie qui désire le faire.

Deuxièmement, l'élément de la proposition sur la «Convention» traite de plusieurs volets dignes de discussion dans le contexte plus vaste de mesures globales visant à s'attaquer aux changements climatiques en vertu de la Convention, y compris les engagements des pays en voie de développement à prendre des mesures d'atténuation améliorées, sur une base volontaire, qui sont mesurables, vérifiables et déclarables en vertu de la CCNUCC.

Le Canada appuie la considération officielle des volets soulevés par l'élément de la proposition russe sur la Convention, car ils sont d'une importance essentielle à l'élaboration d'une future approche pour s'attaquer aux changements climatiques. Les approches sectorielles ou politiques et les différents types de structures et d'approches liées à des cibles non obligatoires, y compris les cibles volontaires ou sans pertes, pourraient tous jouer un rôle important et il n'existe actuellement aucun moyen de les traiter officiellement dans le cadre du processus des Nations Unies.

Il sera important que les Parties traitent de ces questions au cours d'une réunion propice à l'adoption de mesures appropriées par toutes les Parties en vue de réaliser l'objectif de la Convention. Le Dialogue sur les mesures coordonnées à long terme issu de la Convention a fourni une réunion utile pour traiter de certaines de ces questions, mais, ce dont on a besoin maintenant, c'est un processus officiel pour intégrer ces discussions aux négociations en vertu de la CCNUCC.

À Bali, les Parties devraient s'entendre sur une feuille de route ou un programme de travail qui intègre les divers volets nécessaires à l'élaboration d'un nouveau cadre mondial, y compris les travaux du Groupe de travail *ad hoc*. Si un processus approprié est lancé à la 13^e Conférence des Parties (CdP13), les vastes questions soulevées par cet élément de la proposition de la Fédération de Russie pourraient faire l'objet d'une discussion dans le cadre du processus convenu. Cependant, si un tel accord se révèle impossible, le Canada croit qu'un point à l'ordre du jour devra être défini pour traiter des questions soulevées par l'élément de la proposition sur la Convention.

La double nature de la proposition russe facilite la considération et l'adoption de divers types de structures d'engagements obligatoires et non obligatoires qui sont appropriées par rapport aux situations nationales d'une Partie. Il est important que nous restions concentrés sur le but de réduire à long terme les émissions de gaz à effet de serre de toutes les Parties qui en émettent le plus afin d'éviter d'interférer de façon dangereuse avec le système climatique planétaire. Le respect de cet ultime objectif partagé devrait continuer d'être un principe directeur.

Le Canada est heureux de collaborer avec d'autres Parties à Bali afin de mettre sur pied un processus qui permettra d'élaborer un nouveau cadre mondial pour s'attaquer aux changements climatiques et faire avancer les discussions et le progrès sur les questions soulevées par les éléments de la proposition de la Fédération de Russie sur la Convention et le Protocole de Kyoto.

Ottawa, Canada
Novembre 2007
